

De Laval à Saragosse, un axe peu connu du commerce des toiles au XVI^e siècle.

Francis BRUMONT

Université de Toulouse-Le Mirail.

Draps et toiles forment sans doute le premier poste d'exportation de France en direction de l'Espagne au XVI^e siècle ; c'est ce qui apparaît clairement dans un mémoire sur les importations castillanes datant du début du règne de Philippe II et où les sept premières lignes du paragraphe concernant la France sont occupées par des produits de l'artisanat textile : *Francia : Ruanes y angeos/ Telas y nantesas y nabales/ Brines de lino y cáñamo/ Clisoles, carnesies, umaynas/ Malobrines y melinges/ Bretañas, cosneos/ Brines de Tepeyo y otros lienços que gasta Bizcaya, pocos y son buenos* ; tout de suite après sont mentionnés les autres produits qui dominent ces échanges : *Trigo y cebada, centeno y abena/ Sal y ganados y binos/ Pastel y papel* et à la fin d'une longue liste de marchandises diverses, souvent de peu d'intérêt, l'auteur revient encore sur ces produits de masse : *Paños de Ruán de muchas colores* et pour vraiment terminer, il ajoute en marge : *Todos ganados menores y menores ecebo yeguas*¹. Jean Bodin ne dit pas autre chose dans sa fameuse réponse à *Mr de Malestroit* : « l'Espagnol [...] estant contraint par force inévitable de prendre ici les bleds, les toiles, les draps, le pastel, le papier, les livres [...] va nous chercher au bout du monde l'or et l'argent et les épiceries² » et le *contador* Luis Ortiz insiste aussi en 1558 sur le textile : « la mayor falta que al presente ay en estos reinos es de lencería³ ». Le rédacteur du mémoire cité plus haut, d'accord en cela avec ces deux auteurs, explique la prospérité de l'artisanat en France (et en Flandres) par le fait que, faute de mines, ces pays ont dû se tourner vers l'exportation : *por ser provincias de muchas gentes y no alcanzar minas de oro ni de plata, anse dado a oficios*⁴ et ainsi, *todo el daño de las mercaderías está en Flandes y Francia*⁵, le mal, parce que l'auteur raisonne selon les idées mercantilistes en honneur à cette époque⁶.

Une quinzaine de produits textiles sont mentionnés dans le mémoire cité plus haut, parmi lesquels les toiles dominant largement ; elles sont originaires de l'ouest du pays, de Normandie, Bretagne, Maine, Poitou essentiellement⁷ et exportées pour la plupart par Nantes ou les autres ports bretons en direction de Bilbao, des foires de Castille ou de l'Andalousie⁸. Les quelques chiffres que fournit la comptabilité du port de Nantes montrent que cet article est de loin le plus important, formant peut-être les deux tiers des envois au milieu du XVI^e siècle⁹. Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, les fabricants de créés, en Basse Bretagne, sont bien conscients de cette dépendance vis-à-vis des marchands espagnols : ils ont *coustume de les amener et les vendre ausdiz Espaigneuils pour les mener en Espagne, car ilz ne se délivrent en aultre pays que Espagne*¹⁰. Ce commerce par voie maritime, relativement bien connu, se double aussi d'un commerce par voie terrestre, dont l'importance avait frappé Henri Lapeyre à la lecture de la correspondance des Ruiz de Nantes et qui concerne en particulier la grande place de Laval : « le trafic par voie de terre paraît considérable. Les marchands du Midi de l'France et du Nord de l'Espagne, qui fréquentaient les foires du Poitou, vont aussi faire des achats à Laval. On y vient depuis Limoges, Bordeaux, Toulouse, depuis la Navarre et l'Aragon¹¹ ».

¹ Brumont, 1995, p. 186-188.

² Hauser, 1932, p. 13.

³ *Memorial...*, p. 42.

⁴ Brumont, 1995, p. 186 et 190.

⁵ *Id.*, p. 190.

⁶ Larraz, 1963.

⁷ Lapeyre, 1955, p. 508-513 ; pour la Bretagne, Touchard, 1967, p. 65-68 et carte, p. 409.

⁸ Touchard, 1967, p. 211-212, 281, 283-284 ; pour la Normandie, Mollat, 1952, p. 225-245.

⁹ Azaola, 1975, p. 790-791 ; Priotti, 2004, p. 66-75

¹⁰ Touchard, 1967, p. 218.

¹¹ Lapeyre, 1955, p. 517.

Voilà un aspect du commerce franco-espagnol qui mérite d'être mis en exergue et sur lequel Henri Lapeyre, toujours grâce aux Ruiz peut apporter encore quelques précisions supplémentaires, au sujet des foires du Poitou « on y vendait non seulement des toiles du Poitou, mais encore des laval. On venait s'y approvisionner depuis Bordeaux, Toulouse et le Languedoc et même depuis la Navarre et l'Aragon ¹² ». Ces foires du Poitou, qui se tenaient essentiellement à Niort et à Fontenay-le-Comte ne sont pas bien connues ; selon Trocmé et Delafosse, elles sont au nombre de quatre, trois à Niort : 5 février (Sainte Agathe), 6 mai (petite Saint-Jean) et 30 novembre (Saint-André) et une à Fontenay : 1^{er} août (Saint-Pierre d'août) ¹³. Il en existait aussi une autre, la grande Saint-Jean (24 juin), ainsi que nous le verrons plus bas, mais je ne sais dans laquelle des deux villes elle se tenait, sans doute à Niort. C'est dans ces foires que se rendent les producteurs de toiles (et de draps) de tout l'ouest du pays pour y écouler les marchandises, ceux de Laval y étant particulièrement assidus ¹⁴. Comme ces foires se succédaient régulièrement, elles servaient aussi de terme pour les paiements, reproduisant ainsi, à petite échelle le système des grandes foires d'Anvers, de Castille ou de Lyon.

Ce sont les relations de la Navarre et de l'Aragon avec Laval et les autres zones productrices de toiles, par l'intermédiaire des foires du Poitou que je voudrais étudier ici, car les notes succinctes que je viens d'apporter laissent de côté de nombreuses données. Nous pouvons simplement soupçonner l'importance de ces centres locaux d'échanges à long rayon, lieux de rencontre entre marchands méridionaux et producteurs de toiles. Quels étaient les produits qu'apportaient Aragonais et Navarrais ? Quelle était le rôle joué par La Rochelle, le grand port débouché naturel de ces foires ? Comment étaient transportées les marchandises ? par voie terrestre ou voie maritime ? Autant de problèmes et d'autres que nous essaierons de résoudre en nous appuyant sur la documentation navarraise et béarnaise, les Béarnais jouant, nous le verrons, un rôle non négligeable dans ces échanges.

Grâce à la neutralité de leur principauté pendant la guerre de Cent Ans, les Béarnais s'étaient, en effet, engagés fortement dans le commerce franco-anglais, basé, dans cette région sur l'échange entre les draps d'outre-Manche et le pastel languedocien ¹⁵. Ce sont essentiellement les marchands de petites villes qui sont impliqués dans ce commerce, ceux d'Orthez, en particulier. L'essentiel du trafic se fait entre Bayonne et Bristol, Bordeaux n'intervenant pas encore à cette époque ¹⁶. Les Béarnais sont d'autant plus parties prenantes dans ces échanges qu'ils assurent également le transport de la marchandise entre Toulouse et le port basque ¹⁷. Certains, originaires du sud-est de la principauté sont charretiers et d'autres, principalement situés dans les villages de la vallée d'Aspe et à son débouché en Espagne, au-delà du Somport, à Canfranc sont muletiers ¹⁸. Il s'agit là de transporteurs au long cours, puisqu'on les retrouve jusqu'aux foires de Lyon où ils assurent le transport entre cette ville et l'Espagne ¹⁹.

Oloron, centre du commerce franco-espagnol.

Oloron, cité épiscopale, marchande et industrielle, située au débouché du Somport, est un excellent observatoire pour étudier les échanges entre la France et ses voisins méridionaux, Aragon et Navarre. Pour avoir une idée générale de ces échanges, nous examinerons en premier lieu, le registre des nouveaux droits d'entrée et de sortie (*2% ad valorem*) qu'en raison de la guerre, le roi de Navarre à imposés en 1552, sur les marchandises qui transitent par la principauté ²⁰. Parmi celles qui proviennent de Navarre

¹² *Id.*, p. 515-516.

¹³ Trocmé et Delafosse, 1952, p. 144-145.

¹⁴ *Id.*, p. 131 et 145 ; Tranchant, 2003, p. 126 et 255-256.

¹⁵ Wolff, 1954, p. 118-119 et 124-127.

¹⁶ *Id.*, p. 119.

¹⁷ *Id.*, p. 458 et carte XV.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Gascon, 1971, p. 175 et Figure 16.

²⁰ Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques (dorénavant ADPA), E 1777, f° 133 (28-VII-1552).

et d'Aragon, nous mentionnerons les épices, le sucre, les chevaux et les mulets et surtout la laine qui forme la plus grosse masse des importations béarnaises. Pour les produits venant de France –souvent en direction de l'Espagne– le registre est très précis sur les toiles : « toiles de Bretagne et Laval, toiles de Rouen et Flandres, toiles écruées et autres sortes », auxquelles il faut ajouter ce que l'acte nomme des « draps », mais qui sont en lin et étoupe, et sont donc aussi des toiles. Pour le reste, à l'entrée en Aragon et Navarre, les droits frappent le pastel, le bétail, les livres et le papier, ce qui correspond, en gros, à ce que l'examen des registres douaniers de Navarre permet de constater ²¹.

De la familiarité et de l'abondance de ces relations témoigne le grand nombre de Français résidant dans les royaumes voisins, un aspect sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister ²². C'est essentiellement à Saragosse que se retrouvent les Oloronais, où certains d'entre eux sont installés comme marchands, ou font le va-et-vient entre les deux villes que ne séparent que quelques jours de marche. Ce sont eux qui nous intéresseront ici, et non les nombreux artisans qui y exercent leur office comme ailleurs dans l'ensemble du royaume. C'est chez les notaires d'Oloron que nous les retrouvons vendant ou donnant leurs biens quand ils décident de s'installer définitivement dans le pays voisin ou soldant leurs dettes ²³, faisant leur testament ²⁴, envoyant leur fils en apprentissage en Espagne ²⁵, donnant ou recevant des procurations ²⁶, agissant en justice devant le sénéchal pour récupérer les créances qu'ils ont sur les marchands étrangers ²⁷, etc.

Nous n'analyserons pas ici ces actes, nous intéressant plutôt à ceux qui concernent directement les échanges entre le Béarn et l'Aragon, éventuellement la Navarre, car, nous le verrons, les marchands de Saragosse transitent souvent par ce royaume pour expédier leurs marchandises. Dans ce cas, aussi les types d'actes n'ont rien d'original ; les plus courants concernent des créances impayées ou des ventes à crédit, ou des saisies de biens suite à des dettes non soldées. Nous y retrouvons les produits déjà mentionnés plus haut, sur lesquels nous n'insisterons pas : porcs et autres animaux ²⁸, épices ²⁹, pastel ³⁰, grain ³¹, etc. Mais c'est évidemment la laine et les tissus qui donnent lieu au plus grand nombre de transactions.

L'industrie textile béarnaise se fournit, en effet, essentiellement au sud des Pyrénées en laine fine, en laine plus grossière ou en agnelins ; c'est du moins ce qui ressort des ordonnances de la draperie oloronaise qui reflètent une situation sans doute dégradée et qui visent à restaurer la qualité ancienne ³². Le premier article mentionne, en effet, que pour faire la meilleure qualité de draps (cordelhats, grisets, blanquets, étamines etc.) on doit utiliser de la laine fine pure et non avec un mélange avec de la laine grossière ; *laine fine, c'est-à-dire laine d'Aragon, de Castille, de la haute Navarre, de Saragosse, Catalogne, Roussillon et autres pays où se font des draps fins* ³³. Ce n'est que pour les capes (de bergers), grande spécialité béarnaise, que l'on pourra utiliser de la laine grossière, qui provient essentiellement du Béarn et des provinces voisines (basse Navarre, Bigorre, Landes, Armagnac etc) ainsi que des agnelins d'Aragon. Et effectivement, les registres de

²¹ Brumont, 2002.

²² Brumont, 1995-b.

²³ ADPA, E 1775, f° 176v° (9-IV-1545) ; E 1776, f° 156 (27-VII-1546), f° 298 (4-III-1547) ; E 1780, f° 230 (27-IV-1561).

²⁴ ADPA, E 1771, f° 200v° (6-XII-1540), E 1785, f° 245 (17-IV-1573)..

²⁵ ADPA, à Saragosse, E 1782, f° 103 (23-V-1567) ou Pampelune : *id.*, f° 303v° (2-X-1568).

²⁶ ADPA, III E 753, n° 363 (6-III-1526) ; E 1771, f° 185 (19-IX-1541), f° 193 (18-XI-1741), f° 232 (20-V-1541).

²⁷ ADPA, E 1776, f° 469v° (20-VII-1547).

²⁸ ADPA, E 1775, f° 182v° (16-IV-1545) ; E 1776, f° 110 v° (30-IV-1546).

²⁹ ADPA, E 1776, f° 469v° (20-XII-1547)

³⁰ ADPA, E 1771, f° 164 (12-IX-1541) et 165v° (13-VI-1541).

³¹ ADPA, E 1773, f° 8v° (8-XI-1539)

³² ADPA, E 1782 f° 56 (15-XII-1567) ; nous traduisons ces ordonnances dont l'original est en béarnais (comme le reste des actes notariés)..

³³ *Ibid.*, f° 56.

notaires de la ville contiennent de nombreux actes concernant l'achat de cette laine fine et sa revente dans la cité même ou dans les bourgs textiles du voisinage ³⁴.

Les archives de Navarre permettent d'avoir une idée assez précise des quantités de laine qui sont exportées par les royaumes des Pyrénées occidentales vers le Béarn et vers le reste de la France, cet article bénéficiant, comme en Castille, des sollicitudes du fisc qui n'a pas manqué de le charger de droits à l'exportation. Ainsi, en 1561, Philippe II lance une grande enquête à Pampelune pour connaître les quantités de laines fines exportées vers la France et les Flandres ; ce sont environ 5500 sacs qui sont exportées dont un millier provient d'Aragon. C'est ce qui ressort de la liste des exportateurs, la plupart navarrais, et des témoignages des marchands intéressés, tel Juan de Undiano : « que deste reyno se sacan del y assi bien algunas sacas de lana que bienen de Aragón que tambien se sacan del y que todas será de a quatro e cinco mill sacas cada año con las que entran de Aragón y serán un año con otro mill sacas echas por nabarros y aragoneses ³⁵ ». Ces laines fines sont envoyées en Flandres et à La Rochelle par Saint-Sébastien et Saint-Jean de Luz.. En 1604, un autre droit, de 30% celui-là, frappe les marchandises qui sortent de Navarre ; la laine fine ne figure pas sur le registre de sortie, mais les agnelins, destinés aux Flandres et à l'Angleterre, et la laine grossière qui est envoyée en Béarn (Oloron), au total, environ 9500 arrobes, dont 3800 d'agnelins ; en 1614, c'est une quantité équivalente qui entre en Béarn (6000 arrobes) tandis que 3700 sacs de laine fine transitent par la Navarre, la plupart appartenant à des marchands de Saragosse ³⁶.

Ces quelques chiffres montrent l'importance du chapitre « laine » dans les exportations des marchands navarrais et aragonais en direction de la France ; c'est pour eux une monnaie d'échange indispensable pour se procurer les marchandises qu'ils distribuent dans leur pays et ailleurs en Espagne. L'examen du livre de comptes de Pelegrín de Aynues, marchand de Pampelune pour l'année 1519-1520 le confirme : il a envoyé à La Rochelle, en 1519, 49 sacs de laine et a rapporté de cette ville du pastel, qu'il revend en détail aux teinturiers de la ville (qui lui donnent de la laine en échange), des toiles et des draps que Martín de Aynues, son fils sans doute, achète aux foires de Niort, concrètement à celle de la « grande Saint-Jean », que ne mentionne pas l'ouvrage de Trocmé et Delafosse ³⁷.

Voilà donc en ce début du XVI^e siècle un exemple de ces échanges que j'ai décrits plus haut ; ici, le marchand traite directement aux foires du Poitou, mais ce n'est pas toujours le cas, bien souvent il passe par un intermédiaire béarnais ou basque, comme ce Juan de Barrendi, alias Belza, de Saint-Palais, associé à Arnauton de Mongelos, marchand de Pampelune dans les années 1530 ³⁸. Dans le procès qui oppose les deux anciens associés, un témoin déclare à propos dudit Belza : *solía tratar en Francia y Bearne, yendo a las ferias de Francia, como hombre bien estante, entendiendo en lienços y en otras mercaderías y, en algunas bezes le vido traer de la ferias de Niort [y] de Fontenay para su tierra asta veynte y cinco cargas de lienços, balientes por lo menos ocho cientos ducados [...], trayendo assi mesmo algunas bezes veynte cargas de nabales, angeos e brines balientes mill ducados*. Belza rapportait aussi du papier et, à Pampelune, Mongelos lui livrait en échange de ces marchandises du poivre, du safran et de l'argent pour solder les comptes.

Les foires du Poitou.

La comptabilité des achats de Juan de Barrendi aux foires de 1528 donne une idée plus précise des marchandises qu'allaient y chercher les marchands béarnais et navarrais ; ces comptes couvrent quatre foires et apparaissent résumés dans le tableau ci-dessous ³⁹ :

³⁴ ADPA, E 1773, f^o 4v^o, 29v^o, 53, 69, 78v^o, 90, 90v^o, 118 (1540).

³⁵ Archivo Real y General de Navarra (dorénavant ARN), Papeles sueltos, legajo 29, carpeta 17 ; Brumont, 2002, p. 234-

³⁶ ARN, Comptos, caja 191, n^o 17 ; Brumont, 2002, p. 234-235.

³⁷ ARN, Comptos, registro 552 ; Trocmé et Delafosse, 1952, p. 144.

³⁸ ARN, Procesos, n^o 13 140 (1538).

³⁹ *Ibid.* Abréviations : fx : fardeaux, qx : quintaux.

Tableau I. Achats de Juan de Barrendi aux foires du Poitou 1528

Marchandises	Sainte-Agathe	Petite Saint-Jean	Grande Saint-Jean	St-Pierre d' Août
rouens			2 fx	
laval	12 fx	5 fx		
navals	15 fx	25 fx	17 fx	8 fx
angers		22 fx	40 fx	8 fx
bretagnes	4 fx	7 fx	12 fx	14 fx
brins	4 fx	15 fx	14 fx 5 balles	13 fx
malobrins			2 fx	
châtellerault		23 fx		3 fx
linettes		5 fx	3 fx	
papier	14 charges	5 charges	11 charges	20 charges
fil de cardes	3 qx	4 fx	10 qx	
cardes		2 fx	4 balles	
Valeur totale	4130 livres	6122 livres	5777 livres	3808 livres

C'est donc à une ample variété de toiles que s'intéresse notre marchand de Saint-Palais, à l'exclusion des draps, dont pourtant le Poitou était un grand producteur. En contrepartie, Belza a vendu 215 sacs de laine valant 3547 livres et environ 18 charges de poivre valant en gros 7800 livres, mais il a été obligé de fournir aussi beaucoup d'argent comptant, symbole du déséquilibre du marché extérieur navarrais : 4500 livres à la Sainte-Agathe, 2200 livres à la Saint-Jean, etc. Cette comptabilité confirme ce que les auteurs cités plus haut avaient signalé : ces foires sont le lieu où se concentrent et s'échangent les produits du grand Ouest français, toiles de Normandie (rouens), du Maine (laval, brins), de Bretagne (bretagnes de Pontivy), d'Anjou (angers) et du Poitou (malobrins, châtellerault)⁴⁰. Quant au papier, il est probable qu'il provenait d'Auvergne, de Thiers sans doute, et que les cardes étaient fabriquées à Rennes⁴¹. Au demeurant, ces produits sont tout à fait semblables à ceux qu'importaient les Ruiz, par exemple⁴².

Les marchands participaient personnellement à ces foires, à l'exemple de notre Belza ; c'est ainsi que le compte de la Sainte-Agathe précise que les laval ont été achetées à Jean Morlac, marchand de cette ville. Une fois acquises, ces marchandises étaient transportées par voie terrestre jusqu'à leur lieu de destination, « Saint-Jean » ; c'est-à-dire Saint-Jean Pied-de-Port (et non Saint-Jean de Luz), ce lieu étant mentionné par les deux associés lors du procès. Ce transport s'effectue donc bien par voie de terre, et non par La Rochelle, comme le suggèrent Trocmé et Delafosse⁴³. D'ailleurs, au cours du procès, on apprend que le lieutenant du roi en Guyenne, l'archevêque de Bordeaux, a arrêté la marchandise de Belza à Saint-Sever *diziendo que era hacienda de nabarros*. Une autre fois, il a été arrêté à Hagetmau, pour les mêmes raisons, à cause de la guerre qui opposait les deux pays⁴⁴. Malgré ces petits incidents, qui valent de grosses amendes (150 écus la première fois), ce transport n'est pas très coûteux :

Tableau II : Coût du transport de Niort à Saint-Jean Pied-de-Port (1528)

Foires	Charges	Coût par charge	Total	Valeur cargaison ⁴⁵	pourcentage
Sainte-Agathe	19	9 livres 9 sous	179 livres 1 sou	3583 livres 18 sous	5%

⁴⁰ Sur ces toiles, Lapeyre, 1955, p.508-513.

⁴¹ *Id.*, p. 563 et 575.

⁴² *Id.*, p. 506-593 ; Casado Alonso, 2000.

⁴³ Trocmé et Delafosse, 1952, p. 131.

⁴⁴ Saint-Sever et Hagetmau, bourgs du sud des Landes, non loin de la frontière du Béarn.

⁴⁵ Ce total ne correspond pas au total des achats, car dans le prix du papier figure son transport jusqu'à Saint-Jean Pied de

Petite Saint-Jean	58,5	8 livres	468 livres	5548 livres 5 sous	8,4%
Grande St-Jean			440 livres	5004 livres 6 sous	8,6%
St-Pierre d'août	49	4 livres	196 livres	2954 livres 16 s.	6,6%

Le transport par voie terrestre apparaît ici relativement peu onéreux au-delà des variations annuelles ; il a certes ses inconvénients, notamment la lenteur, mais il s'agissait de produits non périssables ; par ailleurs, ce mode d'acheminement était moins sujet aux aléas climatiques que le transport par voie maritime, les navires devant attendre le « premier temps favorable », selon la formule traditionnelle des contrats d'affrètement. Il était d'ailleurs très utilisé et de nombreux convois de muletiers et de charretiers traversaient notre pays dans tous les sens.⁴⁶ A titre anecdotique, signalons la mésaventure arrivée à ce muletier piémontais, Giacomini Carc (?) qu'un autre muletier, à demi-marchand, Miguel de Echo, de Canfranc, avait affrété à Lyon pour transporter jusqu'à Oloron un certain nombre de toiles blanches destinées à Saragosse ; un paquet de toiles de Saint-Gall ayant été mouillé et gâté à Tarbes, Giacomini dut s'engager à payer les dommages et intérêts⁴⁷. Voilà donc des transporteurs au long cours dont le trajet nous ramène à Oloron, une ville qui joue un rôle important dans les relations entre l'Espagne et les foires du Poitou, un rôle qui nous permettra de préciser certains points restés obscurs, ou n'étant pas apparus dans le récit que nous venons de faire.

Oloron et les foires du Poitou

C'est à de fréquentes reprises que des marchands liés au commerce des toiles apparaissent dans les registres des notaires oloronais, et bien souvent ils sont présents physiquement dans cette cité, située pourtant à plus de 600 km de Laval et à plus de 400 km de Niort. Mieux même, les plus nombreux sont originaires d'une zone de production absente des registres de Pampelune, le Perche, une zone de collines située à l'extrême sud de la Normandie, à une centaine de kilomètres à l'est de Laval ; on y fabriquait des toiles de type brin ou mélinge, mais de qualité inférieure⁴⁸.

Voilà à Oloron, par exemple, le 14 mars 1545, Pierre Chouet, marchand de Mortagne, qui reçoit une procuration d'un autre marchand de la cité béarnaise, Jehanot Dombidau, en présence de Charles Beauregard, marchand de Laval, qui agit en tant que témoin de l'acte, une procuration pour percevoir du Sieur Jehan Villette, marchand d'Argentan (en Perche), 313 livres tournois d'une obligation signée à Fontenay-le-Comte le 15 octobre 1536 et 26 livres d'une autre datant de 4 juin 1537 ainsi que 57 livres de Mathurin Chabrier, de Laval et plus généralement, toutes les sommes qui lui sont dues en Normandie, Perche, Poitou et à Laval⁴⁹. Quelques temps après, c'est pour solder une dette de 108 livres correspondant à la vente de quatre charges de toiles crues que Bertrand de Lassalle, marchand d'Oloron, cède au sieur Eustache Plantard, marchand de La Ferté-Bernard, dans le Maine, une vigne située à Arthez, en Béarn⁵⁰. Ce type de transaction était assez courante et il n'est pas rare de voir des marchands de ces régions posséder des terres à Oloron ou en Béarn : le 22 mars 1546, en présence d'Étienne Journet, marchand de Laval, Jehan de Rohanne, d'Oloron, vend un moulin à Jacques Mares marchand de Laval⁵¹ ; en 1551, le même Mares échange des terres avec un marchand d'Oloron⁵². Ces relations ne concernent d'ailleurs pas seulement les habitants d'Oloron, ceux de la vallée d'Aspe y sont impliqués aussi et nous

⁴⁶ Gascon, 1971, p. 140-168 et figure 16.

⁴⁷ ADPA, E 1780, f° 234 (19-V-1561) ; ces transports entre Lyon et Saragosse étaient couramment utilisés (Gascon, 1971, p. 163-164).

⁴⁸ Lapeyre, 1955, p. 511-512.

⁴⁹ ADPA, E 1775, f° 166v°.

⁵⁰ *Id.*, f° 217v° (7-IX-1545) ; on produisait à La Ferté-Bernard des brins et des mélinges (Lapeyre, 1955, p. 511-512).

⁵¹ ADPA, E 1776, f° 90.

⁵² ADPA, E 1777, f° 299v°.

les voyons eux aussi reconnaître leurs dettes envers des marchands de Laval, dettes qu'ils ont contractées à Niort ou à Fontenay ⁵³.

En échange des toiles, les Béarnais fournissaient des laines, tel Auger Logras, de Saint-Jean Pied de Port, qui est tenu de payer à Gilles Barbin, de Laval, 785 livres en vertu d'une cédule passée à Fontenay-le-Comte, le 7 août 1539, et à François Launay, toujours de Laval, 315 livres et quelques sous, en vertu d'une obligation passée à Niort, le 7 octobre 1539, le tout en raison de la vente de toiles. Il promet de s'acquitter de ces sommes en trois paiements : 400 livres à la Saint-Pierre d'août 1541, payées en laines fines d'Aragon et le reste en deux paiements aux foires de Saint-Pierre de 1542 et 1543 ⁵⁴. Le pastel est également utilisé comme monnaie d'échange comme en témoignent les transactions effectuées par Honorable Homme Bertand Castanhède et son fils Guiraud Dunogué, dans le but de solder les nombreuses dettes qui les accablent, mais, cela ne suffira pas à leur éviter la faillite.

Le père, jurat d'Oloron ⁵⁵, doit, en 1546, à divers marchands de Mortagne, dont Pierre Chouet, 1053 livres pour vente de toiles ; il promet de s'acquitter en 96 charges de pastel, à 11 livres chacune, livrables à la foire de Saint-Martin de Tours et à la Saint-Pierre de Fontenay ⁵⁶. Lui même et son fils doivent 102 livres 12 sous à deux marchand de Noyon en Perche dont ils s'acquitteront de même : 9,5 charges de pastel livrables à Fontenay ⁵⁷. Les mêmes doivent encore à Jean Delacroix, de Rouen, 1108 livres : ils s'engagent à livrer à Bordeaux 208 balles de pastel, valant 5,5 livres chacune ⁵⁸. Enfin, Guiraud Dunogué, seul s'engage à envoyer à Bordeaux, pour René Rousseau, marchand de Laval, 113 charges de pastel (à 10 livres chaque) pour régler une autre dette ⁵⁹. Mais, leur crédit étant sans doute épuisé, au moins celui de Guiraud, ce dernier ne put s'acquitter de cette dernière obligation et le 10 janvier 1548, René Rousseau fit vendre aux enchères les 133 charges de pastel. A cette occasion, quelques précisions sont apportées sur les dettes de Dunogué : elles s'élevaient à près de 2200 livres pour 8 paquets de toiles, achetées le 7 mars 1544 et payables à la Saint-Pierre de cette même année et 5 paquets pris à la grande Saint-Jean et payables moitié à Sainte-Anne et moitié à la petite Saint-Jean ⁶⁰. Il apparaît ainsi que ces foires étaient aussi des foires de paiement, les cédules courant d'une foire à l'autre.

Conclusion

Ces premières recherches ont montré clairement l'importance des foires du Poitou qui jouent un rôle primordial dans les échanges entre les régions productrices de toiles de l'Ouest français, d'une part, et la Navarre et l'Aragon de l'autre. C'est qu'elles bénéficient de nombreux atouts pour jouer ce rôle : idéalement situées à mi-distance entre zones productrices et lieux de consommation, elles n'ont aucun mal à concentrer les marchands toiliers attirés par la demande espagnole. Leur régularité est également un atout appréciable, car elle permet des paiements échelonnés, mais sur des délais assez courts, plus adaptés à ces marchands de petite envergure. C'est un système assez semblable que l'on retrouve en plein pays toilier breton où quatre foires se tiennent dans quatre bourgs différents, à des dates régulières, foires qui sont le lieu de rencontre des producteurs et des marchands, comme les Ruiz qui s'y fournissent souvent ⁶¹. Un autre intérêt réside dans la variété des produits présentés par les marchands : des plus fins, les lavals, les rouens, aux plus grossiers, chacun étant destiné à un certain type de clientèle.

⁵³ ADPA, E 1773, f° 184v° (4-III-1540), ; E 1776, f° 150v° (24-VII-1546).

⁵⁴ ADPA, E 1771, f° 160v° (31-V-1541).

⁵⁵ C'est-à-dire *regidor*.

⁵⁶ ADPA, E 1776, f° 127 (1-VI-1546).

⁵⁷ *Id.*, f° 127v° (1-V-1546).

⁵⁸ *Id.*, f° 145 (10-VII-1546).

⁵⁹ *Id.*, f° 146 (14-VII-1546).

⁶⁰ *Id.*, f° 496-510 (janvier-février 1548).

⁶¹ Lapeyre, 1955, p. 515.

Le transport par voie de terre présente l'avantage de la sécurité et de la régularité, du moins jusqu'à ce que les guerres de religion ne viennent sans doute désorganiser les routes, les marchands n'ayant aucun mal à trouver des transporteurs, le Poitou et la vallée d'Aspe aux deux extrémités du trajet étant des zones où les muletiers étaient nombreux et l'on voit même des Auvergnats se mêler à ces trafics⁶².

Les Béarnais sont fortement impliqués dans ces échanges, grâce à leur connaissance du marché espagnol, notamment en Navarre et en Aragon, royaumes où nombre de leurs compatriotes sont installés. Les sociétés constituées entre marchands oloronais portent très souvent sur la vente de toiles en Aragon et en Espagne ; il s'agit de sociétés tout à fait classiques où un marchand apporte le capital et l'autre le travail⁶³, l'un des associés pouvant être espagnol pour faciliter les ventes⁶⁴. Ils jouent donc un rôle d'intermédiaires, profitant de la situation géographique et politique de la principauté.

Si ces échanges apparaissent donc très intenses, plusieurs points restent à élucider ; l'échange entre laine et toile ne peut se faire directement entre marchands puisque les toiliers ne sont pas intéressés par la laine ; il faut donc passer par des tiers. Il est probable que les foires facilitaient ces transactions. On ne connaît pas bien non plus le rôle que jouaient les Rochelais dans ces échanges ; l'on sait qu'ils ont des relations très étroites avec les Navarrais, à qui ils achètent de grandes quantités de laine et que, par ailleurs, ils sont très impliqués aussi dans les foires du Poitou, où ils jouent sans doute le rôle de banquiers, de fournisseurs de capitaux. C'est donc sur place, dans les registres des notaires de Niort et de Fontenay qu'il faudra aller chercher les réponses à ces questions.

Bibliographie citée

Azaola, José Javier de, « Elementos de analisis cuantitativos de los registros privados : ejemplo de los registros Ruiz de Nantes », *Actas de las I Jornadas de Metodología Aplicada de las Ciencias Históricas. III. Historia Moderna*, Santiago de Compostela, Servicios de Publicaciones de la Universidad, 1975, p. 781-793.

Brumont, Francis, « El comercio exterior español a mediados del siglo XVI : un memorial 'de las mercaderías que entran en el Reyno' », in, Hilario Casado Alonso, éd., *Castilla y Europa. Comercio y mercaderes en los siglos XIV, XV y XVI*, Burgos, Diputación, 1995-a, p. 179-190.

Brumont, Francis, « Gascons et Béarnais dans l'Espagne du Nord au XVIIe siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1995-b, p. 497-508.

Brumont, Francis, « Des relations sans frontières : le commerce franco-navarrais au début du XVIIIe siècle », in Christian Desplat, éd., *Frontières*, Paris, CTHS, 2002, p. 219-242.

Casado Alonso, Hilario, « La Bretagne dans le commerce castillan aux XVe et XVIe siècles », in Jean Kerhervé et Tanguy Daniel, éd., *1491. La Bretagne, terre d'Europe*, Brest, 1992, p. 81-98.

Casado Alonso, Hilario, « El comercio internacional burgalés en los siglos XV y XVI », *Actas del V Centenario del Consulado de Burgos*, Burgos, Diputación, 1995, p. 177-247.

Casado Alonso, Hilario, « Le commerce des 'marchandises de Bretagne' avec l'Espagne au XVIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 107, n° 2, 2000, p.29-50.

Casado Alonso, Hilario, « El comercio español en las rutas del Norte en la época de Carlos V », in Juan Luis Castellano Castellano et Francisco Sánchez-Montes González, éd., *Carlos V. Europeísmo y modernidad. Vol IV : Población, economía y sociedad*, Madrid, Sociedad Estatal para la Comemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2000, p. 129-158.

Gascon, Richard, *Grand commerce et vie urbaine au XVIe siècle. Lyon et ses marchands*, Paris, SEVPEN, 1971, 999 p.

⁶² ADPA, E 1772, f° 108 : transport de laine d'Oloron à Niort par un muletier de Saint-Flour (18-XII-1536).

⁶³ Par exemple, ADPA, E 1772, f° 146v° (14-III-1536).

⁶⁴ ADPA, E 1775, f° 199v° (8-VII-1545).

Hauser, Henri, éd., *La vie chère au XVI^e siècle. La réponse de Jean Bodin à M. de Malestroit -1568-*, Paris, Armand Colin, 1932, LXXX + 137 p.

Lapeyre, Henri, *Une famille de marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1955, 671 p.

Larraz, José, *La época del mercantilismo en Castilla. 1500-1700*, Madrid, Aguilar, 1963, 157 p.

Memorial del contador Luis Ortiz a Felipe II. Valladolid, 1 de marzo 1558, Madrid, Instituto de España, 1970, 150 p.

Mollat, Michel, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge. Étude d'histoire économique et sociale*, Paris, Plon, 1952, 617 p.

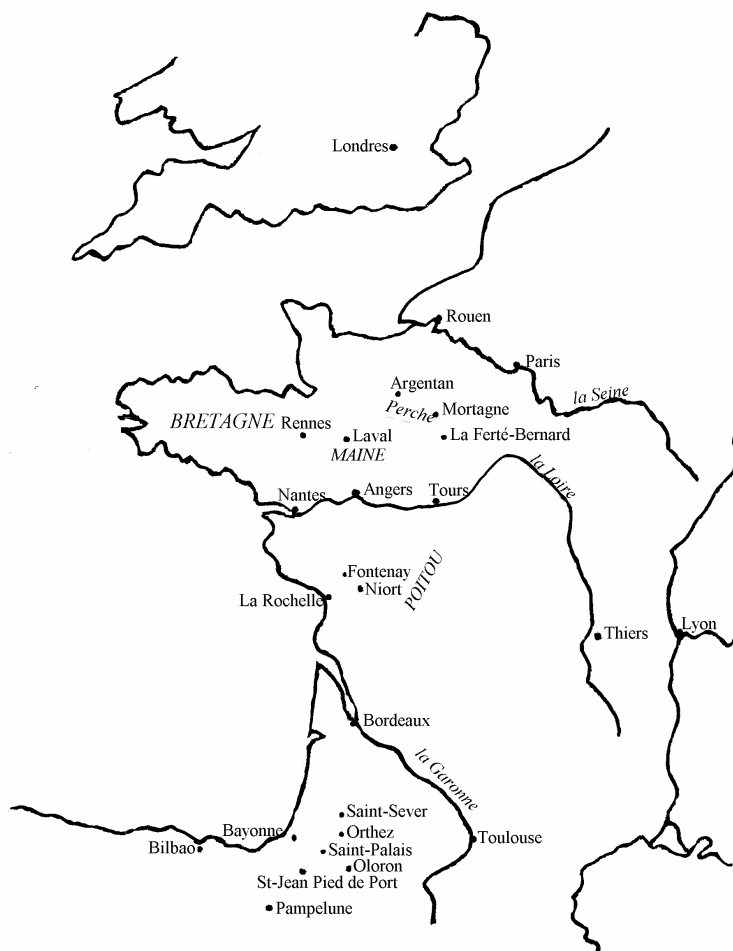
Priotti, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au XVI^e siècle. Genèse d'une croissance*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, 464 p.

Tanguy, Jean, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1956, 101 p.

Touchard, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, 455 p.

Tranchant, Mathias, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presse Universitaires, 2003, 422 p.

Trocme, Étienne et Delafosse, Marcel, *Le commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e*, Paris, Armand Colin, 1952, 231 p.



Carte de situation